

Rapport concernant la deuxième Conférence biennale de la Société européenne de droit international (18-20 mai 2006 l'Université Paris I *Panthéon-Sorbonne*)

L'Europe s'est toujours située au cœur du droit international, même si son héritage s'est mêlé à d'autres influences. Des travaux théoriques ont de longue date mis en valeur « la tradition européenne en droit international » et insisté sur le caractère unique de cette contribution européenne. Des critiques ont certes raillé les aspirations européennes à l'universalité en ce domaine, soit en considérant que l'Europe se préoccupait essentiellement de questions européennes et non réellement universelles, soit parce qu'elle leur apparaissait comme trop souvent motivée par ses seuls intérêts. Mais, quelle que soit la perspective, la contribution historique est indéniable. Les théoriciens européens ont joué un rôle central dans l'évolution de la discipline, et la promotion d'un état de droit au plan international continue d'imprégner significativement les politiques étrangères européennes.

Il est dès lors d'autant plus surprenant qu'il n'ait jamais existé une organisation réunissant l'ensemble des juristes internationalistes européens. A cet égard, la Conférence inaugurale de la Société européenne de droit international (SEDI), tenue à Florence en mai 2004, avait été un véritable événement. C'était l'aboutissement d'un projet dont on parlait depuis longtemps, mais qui était resté jusque-là infructueux. Le processus préparatoire en avait été initié en 2001, lors d'une réunion organisée par les éditeurs de l'*European Journal of International Law* (Philip Alston, Antonio Cassese, Pierre-Marie Dupuy, Bruno Simma et Joseph Weiler) en collaboration avec Hanspeter Neuhold, et avait été dirigé par un Comité fondateur dans lequel Philip Alston a joué un rôle majeur. Le fait que l'élargissement de l'Union européenne de 15 à 25 membres intervienne au même moment n'a pu qu'ajouter au caractère déjà hautement symbolique de cette conférence.

La deuxième Conférence biennale qui a eu lieu du 18 au 20 mai à Paris a confirmé l'incroyable succès rencontré par la jeune Société européenne auprès des internationalistes de toutes nationalités (européens et non européens), auprès des jeunes chercheurs et des étudiants comme des chercheurs ou des praticiens confirmés.

Le présent rapport rend compte de son déroulement et de ses moments forts.

EQUIPE ORGANISATRICE

L'équipe organisatrice était constituée d'enseignants-chercheurs et de personnels administratifs de l'UMR de droit comparé de Paris (UMR 8103, CNRS/Université Paris 1) et du CERDIN de l'Université Paris 1 et dirigée par le Professeur Hélène Ruiz Fabri, Vice présidente de la Société européenne (devenue Présidente aujourd'hui) :

- les Professeurs Hervé Ascensio, Emmanuelle Jouannet, Isabelle Pingel, Hélène Ruiz Fabri, Jean-Marc Sorel et Brigitte Stern ;
- Monsieur. Vincent Tomkiewicz, Secrétaire de la Conférence,
- Madame Sophy Guy, Secrétaire générale de l'UMR de droit comparé, assistée de Mesdames Audrey Cavarec, Hélène Hamant et Svetlana Zasova, du CERDIN.

Une équipe d'une vingtaine de doctorants de l'Université Paris 1 a participé à la phase finale de préparation et largement aidé à l'accueil et à l'accompagnement des conférenciers ainsi qu'à l'organisation pratique des différentes sessions et événements sociaux de la Conférence, dans les différents lieux où elle prenait place.

PROGRAMME

L'idée d'une constitutionnalisation du droit international a envahi le débat juridique, en particulier en Europe. Mais, si l'on peut détecter un mouvement en ce sens, il continue également d'exister des tendances qui s'y opposent et la qualification même de constitutionnalisation fait l'objet de controverses, non seulement sur le fait de savoir si c'est une description correcte d'un point de vue empirique de l'évolution actuelle du droit international, mais aussi sur le fait de savoir si une reconstruction « constitutionnaliste » du droit international par la pensée académique est un paradigme utile. La réflexion sur le concept de constitutionnalisation et les concepts connexes, tels que celui de pluralisme juridique, est en plein essor en Europe.

La Société européenne de droit international a choisi ce thème comme ligne directrice de ses travaux, comme l'axe autour duquel elle organise ses différentes manifestations. Dans la mesure où la réflexion sur la constitutionnalisation du droit international ne peut faire l'économie d'interroger le rôle de ce droit, la SEDI a décidé de soulever tout simplement la question : « A quoi sert le droit international ? ».

Il s'agissait de convier des internationalistes, majoritairement mais pas exclusivement européens, pour qu'ils s'interrogent sur ce qu'apporte réellement le droit international aujourd'hui, c'est-à-dire au sein d'une société contemporaine toujours empreinte de fortes inégalités et d'injustice. Pour y répondre d'une façon aussi novatrice que possible, l'équipe organisatrice de l'Université Paris 1 a axé délibérément la réflexion sur des questions qui ne sont pas toujours suffisamment traitées au sein du monde internationaliste. L'équipe souhaitait notamment que l'on s'interroge sur les insuffisances et les limites du droit international, au niveau de son histoire, de son enseignement et de son application, mais aussi que l'on essaye de cerner la façon dont il répond aux demandes d'inclusion et de progrès et d'identifier les promesses dont il est porteur. Dans cette perspective, le programme a été l'occasion, pour toute l'équipe organisatrice de l'Université Paris I, de soumettre à la réflexion son engagement dans la re-fondation d'un nouvel humanisme juridique en droit international, un humanisme juridique qui soit à la fois critique et renouvelé. La question européenne était bien entendu présente dans tous ces débats, en toile de fond, avec pour interrogation de base : quelle Europe et quelle vision du droit international veut-elle présenter au monde ? Et pour quoi faire ?

LIEU

La conférence s'est tenue à la Sorbonne en plein coeur du 5^{ème} arrondissement de Paris, dans les vieux amphithéâtres de la Sorbonne, ses grands salons lambrissés et son dédale de couloirs pour accéder à certaines salles plus éloignées. Le grand amphithéâtre étant en rénovation cette année, c'est celui de l'Institut Océanographique, situé au 195 rue Saint Jacques, qui a abrité la session d'ouverture. Ensuite, la conférence s'est déroulée

principalement dans les amphithéâtres Liard, Turgot, Descartes et Richelieu de la Sorbonne ainsi que dans certaines salles de Cours.

Un certain nombre d'éditeurs spécialisés (Pedone, Hart Publishing, Oxford University Press, Cambridge University Press, Bruylant, Ashgate, Martinus Nijhoff) ont pu exposer leurs ouvrages dans la Salle des Autorités de la Sorbonne, l'une des merveilles de cet illustre bâtiment. Elle est ornée de toiles très contrastées d'Hélène Dufau (la seule femme ayant participé au décor intérieur de la Sorbonne) et de Benjamin Constant. Cette salle est destinée habituellement à présenter solennellement les invités d'honneur au corps académique.

La Sorbonne est issue d'un des plus vieux collèges de France, fondé en 1257/58, le Collège de Sorbon (du nom de son fondateur), qui va éclipser très vite tous les autres collèges parisiens. Elle devient un haut lieu réputé de savoir qui va prendre une part active aux débats philosophiques et politiques de son temps. Son histoire, au cours des siècles, a été si intimement liée à celle de l'Université de Paris, qu'elle en est devenue le symbole. Centre de ralliement de la contestation en mai 68, l'Université a été réorganisée depuis en universités autonomes, mais la Sorbonne, symbole de l'Université française, demeure encore et toujours l'espace magique, la réunion de la jeunesse et des talents universitaires les plus confirmés

Depuis la fin des années 60, si l'on excepte les parties occupées par le Rectorat de Paris, elle est principalement occupée par les Universités Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) et Paris IV (Sorbonne). L'Université Paris 1 est née du regroupement d'une partie de la Faculté économique (Panthéon) et une partie de la Faculté des Sciences humaines (Sorbonne). Elle est aujourd'hui le premier pôle universitaire en France, toutes disciplines confondues et c'est à elle que sont rattachés les instituts de recherche organisateurs de la Conférence.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

La conférence a été un formidable succès, au-delà même des espérances de ses organisateurs, et les a obligés à clore plus vite que prévu les inscriptions. En effet, les locaux ne permettant pas un accueil trop important de personnes, le nombre d'inscriptions a été limité à 350 (y inclus l'ensemble des intervenants auxquels les droits d'inscription étaient offerts). Mais, compte tenu de la présence d'invités et de chercheurs et étudiants de l'Université Paris 1, qui accédaient librement sous réserve d'un enregistrement, le nombre de personnes qui a assisté à tout ou partie de la Conférence s'est élevé à près de 400. La conférence s'est déroulée dans une atmosphère très conviviale, décontractée et studieuse en même temps. Tous les points de vue ont été respectés sans que les opinions les plus dissidentes et critiques soient disqualifiées –comme le souhaitaient tout spécialement les organisateurs. Cela a permis de débats parfois assez vifs mais toujours très riches et permettant d'ouvrir des perspectives particulièrement intéressantes. Des réseaux, déjà initiés à Florence et à Genève, se sont consolidés et permettent l'échange de données et d'informations entre internationalistes européens.

Une attention particulière a été portée à faire en sorte non seulement de sélectionner des intervenants divers et stimulants, mais aussi de s'assurer que leur réunion serait source d'avancées significatives. On sait en effet que la sélection d'intervenants pour ce type de conférence suppose de conjuguer le désir d'inviter des personnes réputées et celui de contribuer à faire connaître des chercheurs à moindre notoriété et d'ouvrir l'auditoire de façon aussi large que possible. L'équipe organisatrice a également cherché à respecter les nombreux

équilibres nécessaires pour obtenir une composition qui soit justement équilibrée et non discriminatoire : représentation des femmes tout autant que des hommes, des jeunes chercheurs à côté des seniors, des européens et des non européens, de l'Est et de l'Ouest, etc...

En ce qui concerne le déroulement, la formule choisie a consisté à diviser la conférence en différents types de sessions, avec :

I- Les sessions plénières.

Leur but était notamment de stimuler les discussions, d'impliquer des personnes réputées de la discipline ou de responsables politiques afin de refléter la diversité des points de vue, et de permettre d'ouvrir et de clore le programme.

1) Séance d'ouverture, le 18 mai :

Conférence inaugurale par :

- M. Hubert Védrine, ancien Ministre des Affaires étrangères de la France,

Table-ronde sur « Une vision européenne du droit international : pour quoi faire ? »:

- Professeur Rüdiger Wolfrum, (Institut Max Planck d'Heidelberg, Juge au Tribunal international du droit de la mer)
- Professeure Ineta Ziemele (Université de Riga, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme)
- M. Michael Wood (Barrister, ancien directeur du service juridique du Foreign Office)
- Professeur Yury Kolosov (MGIMO-Université de Moscou, membre du Comité des Nations Unies pour les droits économiques, sociaux et culturels, membre de la CPA)
- Professeur Jean Paul Jacqué (Communauté européenne, Directeur du service juridique du Conseil)

2) Conférence spéciale le 19 mai :

- M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC

3) Session de clôture :

Table-ronde sur « Droit international et humanisme juridique : quelles perspectives ? »

- Professeure Mireille Delmas-Marty (Chaire des Etudes juridiques comparatives et internationalisation du droit, Collège de France)
- Professeur Georges Abi-Saab (Membre et ancien Président de l'Organe d'appel de l'OMC)
- Professeur David Kennedy (Chaire Mandley Hudson, Harvard Law School)
- Professeure Iulia Motoc (Université de Bucarest)

II - Les Fora.

Six *fora* (ou tables rondes) ont été organisés, sur des sujets en lien direct avec le programme. Chacun d'entre eux réunissait quatre orateurs et un président. Les tables-rondes ont en effet été organisées pour discuter des trois thèmes majeurs qui correspondaient aux trois grands axes du programme de l'équipe organisatrice de Paris I : les utilisations du droit international (I), les exclus du droit international (II) et, enfin, les alternatives possibles (III).

Les intervenants, praticiens ou universitaires, étaient tous d'éminents spécialistes de la question et ont contribué, par la qualité de leurs débats et leurs interventions, au très grand succès scientifique de la conférence.

III - Les *Agorae*

La Conférence a comporté dix sessions dites *Agorae* dont l'objectif était de permettre la présentation de recherches en cours et de partager des échanges de vues. Chaque *Agora* était dévolue à un domaine ou un sous-domaine de droit international et réunissait 6 à 8 participants. Les participants ne s'étaient pas vu attribuer un sujet précis mais étaient libres de faire une présentation sur le sujet de leur choix en relation avec le thème de l'*Agora*. Les participants ont été particulièrement encouragés à présenter une recherche en cours, qu'il s'agisse d'un ouvrage, d'un article, de leur thèse de doctorat ou de tout autre projet de recherche de ce type. Chaque *Agora* a ainsi offert une occasion sans équivalent de partager de nouvelles idées avec un ensemble de collègues spécialisés ou particulièrement intéressés par le même thème. Même si le temps dévolu aux interventions dans le cadre des *Agorae* était limité, tout le monde s'est accordé pour considérer que l'opportunité de prise de parole ainsi offerte était de grande valeur et que le temps consacré à la discussion avait été fructueusement utilisé.

La participation aux *Agorae* a été le fruit d'un processus de sélection supposant la soumission d'un *curriculum vitae* et d'un abstract, ouvert à tous, sans condition de parcours, de sexe ou de position dans la discipline. Toutefois, la Conférence biennale a plutôt privilégié cette fois-ci les travaux de jeunes chercheurs, afin de leur donner la possibilité de s'exprimer devant un large public et de nouer des relations entre eux et avec leurs collègues plus confirmés. Le très grand nombre de candidatures a rendu la sélection longue et difficile. Quoi qu'il en soit, la diversité des participants et le nombre de « nouveaux venus » a été un des succès majeurs de la Conférence.

PUBLICATION DES TRAVAUX

Tous les intervenants ont été mis en mesure de faire circuler à l'avance le texte de leur intervention. La Société européenne va publier une sélection des textes issus des *Fora* et des sessions plénières dans un volume spécial qui sera publié aux Editions Hart Publishing. Les professeurs Hélène Ruiz-Fabri et Emmanuelle Jouannet de l'Université Paris I, assureront la direction de la publication, avec la collaboration de Vincent Tomkiewicz, qui a assuré tout au long de la préparation de la Conférence les contacts avec les intervenants et assure désormais le contact avec les auteurs. Les textes présentés lors des *Agorae* feront l'objet d'une publication virtuelle sur le site internet de la Société européenne de droit international (à moins que leurs auteurs ne les publient ailleurs), sous réserve de l'accord du Comité de publication mis en place par le Conseil exécutif de la Société européenne.

DIVERSITE LINGUISTIQUE

Ainsi que la SEDI l'a inscrit dans ses statuts, les travaux menés sous ses auspices doivent se dérouler, dans toute la mesure possible, dans au moins deux langues, le français et l'anglais. Au cours de la conférence, l'ensemble des réunions plénières et les Fora ont bénéficié d'une traduction simultanée. Dans les autres sessions (les *Agorae*), les participants pouvaient, selon leur choix, s'exprimer en anglais ou en français.

La publication des travaux doit, de la même façon, se faire dans la langue dans laquelle la présentation orale a été faite.

FINANCEMENT

- Outre les droits d'inscription, le budget de la Conférence a été alimenté par :
- des contributions des instituts de recherche organisateurs,
 - des soutiens financiers attribués par :
 - . la Région Ile-de-France,
 - . l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)
 - . le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
 - . la Mairie de Paris,
 - . le Ministère des Affaires étrangères,
 - . l'Agence universitaire de la Francophonie,
 - . la Maison des sciences de l'homme
 - . l'Europaeum (pour l'attribution de bourses pour les *Agorae*)
 - un soutien logistique par :
 - . le Groupement de droit comparé,
 - . la société ambigo.com

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE EUROPEENNE.

Une des fonctions les plus importantes de la Conférence est de permettre aux membres de la SEDI de participer à l'Assemblée générale qui se déroule une fois par an. La première assemblée générale, tenue à Florence, avait permis non seulement l'adoption solennelle des statuts de la Société et une discussion sur ses futures orientations et activités, mais aussi l'élection d'un nouveau Conseil exécutif. Cette année, l'Assemblée générale a été l'occasion de faire le point sur les activités de la SEDI et de voter les rapports financiers et moraux qui ont été présentés.

Le renouvellement d'une partie des membres du Conseil exécutif, pour un mandat de quatre ans, a également eu lieu par un vote à bulletin secret. Dix sièges étaient à pourvoir.

- Cinq membres du Conseil, candidats à un nouveau mandat, ont été réélus
 - Andréa Bianchi (IUHEI Genève),
 - Vera Gowlland Debbas (IUHEI Genève),
 - Boldizsár Nagy (Université de Budapest),
 - Hélène Ruiz Fabri (Université Paris I),
 - Bruno Simma (Cour internationale de Justice),
- Cinq nouveaux membres font leur entrée dans le Conseil :

Christine Chinkin (London School of Economics)

Emmanuelle Jouannet (Université Paris I)

Nico Krisch (Université d'Oxford)

Suzan Marcks (Université de Cambridge)

Ian Scobbie (SOAS, Université de Londres)

- Cinq membres, non candidats à réélection, quittent le Conseil :

Pierre-Marie Dupuy (Université Paris 2, IUE Florence),

Florian Hoffmann (Université catholique de Rio),

Vaughan Lowe (Université d'Oxford),

Frédéric Mégret (Université McGill),

Hanspeter Neuhold (Université de Vienne),

Les membres non soumis à réélection cette année :

Mariano Aznar Gomez (Espagne),

Iulia Motoc (Roumanie),

Anne Peters (Allemagne/Suisse),

Jarna Petman (Finlande),

Nico Schrijver (Pays-Bas),

Thomas Skouteris (Grèce/Pays-Bas),

Ineta Ziemele (Lituanie/Suède),

Francesco Francioni (IUE Florence)

BILAN et PERSPECTIVES

Au total, la conférence a tenu son double pari européen et scientifique. Elle a réuni des participants de 35 Etats européens, dont un tiers venant des nouveaux pays membres de l'Union européenne (Chypre, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Slovaquie,...) et autant venant de Bulgarie, de Roumanie, de la Fédération de Russie, d'Ukraine, etc. Enfin un peu moins de 15 % des participants venaient de pays extra-européens (Etats-Unis, Australie, Canada, Israël, Brésil et Japon notamment). On trouve la même variété de nationalités parmi les intervenants à la Conférence, puisqu'on a recensé, à côté des intervenants français, des intervenants d'Allemagne, Autriche, Estonie, Royaume-Uni, Russie, Belgique, Etats-Unis, Tunisie, Iran, Espagne, Ukraine, Suède, Canada, Italie, Turquie, Colombie, Suisse, Mauritanie, Brésil, Israël, Hongrie, Mexique, Irlande, Roumanie, Grèce, Chypre, Islande, Pays-Bas, Serbie-Montenegro.

L'apport intellectuel des débats, leur diversité et leur richesse, ont déjà été soulignés et se vérifieront avec la publication des travaux. Ce très grand succès conforte la jeune société dans sa double dimension scientifique et régionale. Les prochains événements sont déjà annoncés. Le prochain Forum de recherche, événement intermédiaire principalement dévolu aux jeunes chercheurs, aura lieu à Budapest en septembre 2007 et sera organisée sous la direction du Professeur Boldizsar Nagy. Dans deux ans, la prochaine conférence biennale aura lieu à Heidelberg sous la direction des Professeurs Rudiger Wolfrum et Armin Von Bogdandy de l'Institut Max Planck.